

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

52^{ème} RALLYE NATIONAL DU GARD

ALÈS AGGLOMÉRATION



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : lundi 21 avril 2025

Ouverture des engagements : lundi 21 avril 2025

Clôture des engagements : lundi 2 juin 2025

Parution du carnet d'itinéraire : lundi 2 juin 2025 à télécharger sur le site <https://www.asa-ales.fr>

Dates et heures des reconnaissances : Le Samedi 7 juin 2025 de 9H00 à 17H00, Dimanche 8 juin 2025 de 9H00 à 17H00 et vendredi 13 juin 2025 de 8H00 à 12H00. Pour l'ES 3/6 le 13/6 de 14H00 à 19H00.

Pré-vérifications administrative : le samedi 7 juin de 8h30 à 12h00 et le dimanche 8 juin de 8h30 à 12h00 au Siège de l'ASA Alès (Pôle Mécanique Alès Cévennes), Traverse Loriani Tosi, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Vérifications administratives : le vendredi 13 juin de 16h30 à 18h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Vérifications techniques : le vendredi 13 juin de 16h00 à 19h15 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Heure de mise en place du parc de départ le vendredi 13 juin à 15h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le vendredi 13 juin à 19h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Publication des équipages admis au départ : le vendredi 13 juin à 20h30 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Publication des heures et ordres de départ : le vendredi 13 juin à 20h30 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Briefing des pilotes prioritaires le vendredi 13 juin à 20h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Départ le samedi 14 juin 2025 à 7H00, pour les VHRS, du Pôle Mécanique Alès Cévennes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Arrivée le samedi 14 juin 2025 à 18H10 pour le 1^{er} VHRS au Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Vérification finale le samedi 14 juin 2025 à 17H44 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le samedi 14 juin 2025 à 18H00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues

Remise des prix : le samedi 14 juin 2025 à 19H00 Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise le 52^{ème} Rallye National du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 329 en date du 22 Avril 2025.

Comité d'Organisation

Président : Frédéric ROSSEL

Secrétariat du Rallye, Adresse : Traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Téléphone : 04 66 55 65 66

Mail : asa.ales30@yahoo.fr

Permanence du Rallye : lundi et mardi de 18H00 à 20H00

ASA Ales, traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Organisateur technique

Nom : ASA Ales

Adresse : Traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur (facultatif)	M. Michel DESMARIE	Licence n°19848
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean Marc ROGER	Licence n°3252
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Olivier COULET M. Jean François PASCAL	Licence n°19312 Licence n°2806
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Marie Thérèse RAYER	
Directeur de Course	Mme Evelyne ROL	Licence n°40 773
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M.Yannick BARDIN. Mme Carmen BELCHI.	Licence n°46 622 Licence n°8747
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Marie OTTAVI. M.Paul RUBINO (Inter) Mme Aurélie CUCHEVAL M. Sébastien ROL Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n°147 131 Licence n°118002 Licence n°340281 Licence n°44492 Licence n°9549
BBR	M. BALDIT Nicolas	Licence n°134045
Commissaire Technique responsable	OTTAVI Jean Michel	Licence n°1534
Commissaires Techniques adjoints	M.BOUSQUET Sébastien M. COSTE Alain M.GINIER Cédric M. Michel MOLINES	Licence n°243 494 Licence n°18 050 Licence n°28 482 Licence n°9502

	M. Christian MANGEMATIN.	Licence n°6502
	M. Didier CHAUNEAU	Licence n°146022
Médecin chef	ADAMU	
Chargés des relations avec les concurrents	M. PRITCHEPPA Ivan	Licence n° 205325
	Mme Valérie GINIER	Licence n°174698
	Mme Magali VIDAL	Licence n°79595
	Mme Véronique CARBOU	Licence n°119788
	M. Robert CLOS	Licence n°6055
Juges de faits	M. Jean José DARDANELLI	Licence n°210935
	Mme Elisabeth DARDANELLI	Licence n°184702
	M. Alain DESSENS	Licence n°19459
Chargé des relations avec la presse	M.MARIN	Licence n°_
Responsable Chronométrage	M.VALETTE-BRANDY Christelle	Licence n°12194
Classement	Brennius	
Speaker	M.	Licence n°_

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Gard Alès Agglomération compte pour la Coupe de France 2025 des Rallyes Coefficient 4, le Championnat de ligue Occitanie Méditerranée – le Challenge ASA d’Alès

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d’engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye National du Gard Alès Agglomération doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 2 juin 2025 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d’engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 540 € avec la géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 080 € (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l’équipage licenciés à l’ASA d’Alès

La mise en place du système de géolocalisation nécessite une caution.

3.1.12P. La demande d’engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d’engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Gard Alès Agglomération représente un parcours de 282,44 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 114,46 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/4/7 Branoux-Le Pendedis (27,48 km)

ES 2/5/8 Sainte Cécile d'Andorge – La tavernole (9,466 km)

ES 3/6 Pôle Mécanique (1,809 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

ES 1/4/7 et ES 2/5/8

Samedi 7 juin 2025 de 9H à 17H

Dimanche 8 juin 2025 de 9H à 17H

Vendredi 13 juin 2025 de 8H à 12H

ES 3/6

Vendredi 13 juin 2025 de 14H à 19H avec une voiture de série comprenant maximum 2 personnes.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

SCRATCH.

1er: 1 engagement + 200 € 2e: Un engagement 3e: un demi-engagement

Classe

	De 1 à 4 partants	de 5 à 7 partants
1 ^{er} de classe	200 €	300 €
	De 8 à 10 partants	+ 10 partants
1 ^{er} de classe	500 €	500 €
2 ^{ème} de classe	300 €	300 €
3 ^{ème} de classe	200 €	200 €
4 ^{ème} de classe		300 €

Dans le cas où il y aurait moins de 80 partants les prix seront minorés de 30%.